



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT
DES SERVICES ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES**

Paris, le 8 OCT. 2008

SOUS-DIRECTION DES CHAMBRES CONSULAIRES ET DE LA FORMATION
BUREAU D2 - TUTELLE DES CHAMBRES DE METIERS
3-5, RUE BARBET DE JOUY
75353 PARIS 07 SP

V/Réf :
Affaire suivie par Colette Blanquie
Téléphone : 01 43 19 54 53
Télécopie : 01 43 19 40 52
Mél : colette.blanquie@dcaapl.pme.gouv.fr
Nf : Document1

N° = 1044

Monsieur,

Par lettre du 29 juillet 2008, je vous ai demandé de bien vouloir me communiquer le nom d'un titulaire et d'un suppléant chargé de représenter votre organisation syndicale à la commission paritaire nationale issue de la loi 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers.

A ce jour, toutes les autres organisations syndicales ont désigné leurs propres représentants.

Aussi, afin de pouvoir réunir cette commission et décider à la fois des conditions de revalorisation de la valeur du point qui n'a pas été modifié depuis le début de l'année 2007, ainsi que des modifications du statut du personnel des chambres de métiers que l'ensemble des partenaires sociaux s'accordent à considérer comme prioritaires, je vous remercie de me communiquer votre réponse dans les plus brefs délais.


Sans réponse de votre part à cette date, je serai obligé de constater la carence de votre organisation syndicale à la CPN 52.

Je tiens à vous informer qu'en cas de persistance du refus de votre organisation syndicale et afin de permettre le fonctionnement normal de la commission, le siège ainsi refusé reviendra à l'organisation syndicale la mieux placée, compte tenu des résultats électoraux à la commission paritaire nationale prévue par l'article 50 du statut du personnel administratif des chambres de métiers.

Une copie de cette lettre est envoyée à l'ensemble des organisations syndicales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur


Jean-Christophe Martin

Monsieur Gilles Le Goulven
La Foncalberie de las Tutos
1620 Route de Saint Vincent
31380 Gragnague



Fédération des Employés et Cadres CGT-FO

NON !

Nous ne laisserons pas « tomber » le personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat,

NON, nous ne laisserons pas les autres syndicats décider à notre place,

Pour la défense des salariés nous serons présents en CPN 52, et notre organisation syndicale entre, de fait, en résistance interne !

Piégés par les désignations hâtives des autres organisations syndicales, CFDT, CGC et CGT, nous sommes sommés par le ministère de procéder à la nomination des personnes représentantes de la CGT-FO, faute de quoi notre « place » se trouverait être attribuée à une autre organisation syndicale...

En impossibilité de pouvoir toujours aussi efficacement peser sur les discussions et négociations liés au statut grâce au blocage collectif de la cpn52 (Juridiquement le blocage par la seule CGT-FO est devenu impossible) en raison du retour en 52 des autres syndicats qui visent à valider le vote de la CPN 50 relatif à l'approbation du futur statut.

La CGT-FO des CMA est contrainte de retourner en CPN52 pour ne pas laisser les salariés :

-Sans aucune résistance face au rouleau compresseur d'inspiration libérale visant l'allègement des garanties statutaires et à la mollesse des autres syndicats ;

-Sans la voix alternative que représente la CGT-FO au sein des instances représentatives des salariés lieux où se prennent les décisions pour le présent et l'avenir des salariés des CMA (CPN, valeur du point, interprétations statutaires, reclassement, cessation d'activité, formation,..)

-Sans relais pour porter de véritables revendications et en particuliers les revendications salariales, et dénoncer les dérives du salaire au mérite... La CGT FORCE OUVRIERE continue la résistance dans le cadre des instances, pour une défense de vos droits et acquis sociaux.

La CGT-FO des CMA NE LAISSERA AUCUN SALARIE SANS VOIX

CONTACTEZ LA CGT-FO SUR SON SITE DE LIBRE EXPRESSION :